REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 décembre 2018

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-25 et L.5211-1)

1- Désignation du Secrétaire de séance

Il est proposé de nommer M. Frédéric LOUCHE

- POUR: 51

<u>2- Approbation du procès-verbal et clôture de la séance du Conseil Communautaire</u> du 08 Novembre 2018

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

3- Compétence facultative - Maîtrise d'ouvrage déléguée de tous projets d'équipement intéressant les communes membres, ceux-ci étant ensuite restitués aux communes qui en assureront l'exploitation

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>4- Compétence facultative - Mise en oeuvre, gestion, animation et coordination des</u> actions intercommunales relatives à l'enfance et à la jeunesse

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

5- Compétence facultative - Création, gestion et administration de toute structure d'accueil collectif ou équipement enfance et jeunesse intercommunaux hors centres de loisirs existants, garderies communales et cantines communales

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>6- Compétence facultative - Concours technico-administratif aux communes</u> adhérentes - Décision

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>7- Convention de mise à disposition réciproque de services ou parties de services du</u> CCAS de la ville de Gap

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>8- Convention de mise à disposition réciproque de services ou parties de services de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance</u>

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

9- Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>10- Mandat spécial lié à Monsieur Roger DIDIER - liaison aérienne Tallard/Paris/Tallard</u>

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 50

- SANS PARTICIPATION: 1

M. DIDIER

11- Transfert du SIG, du programme LEADER et du porteur du GAL à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Création de 3 postes permanents à temps complet

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

12- Décision Modificative n°2

Mise aux voix la DM n°2 du budget général a été adoptée ainsi qu'il suit :

POUR: 49

ABSTENTION(S): 2

M. REYNIER et MME FERRERO

Mise aux voix la DM n°2 des budgets annexes de l'Assainissement et des Transports Urbains a été adoptée ainsi qu'il suit :

POUR: 47

ABSTENTION(S): 4

MM. REYNIER, LOMBARD, GUITTARD, MME FERRERO

13- Fixation de l'Attribution de Compensation aux communes membres

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

14- Autorisation Budgétaire Spéciale 2019

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

<u>15- Création et reconduction de nouveaux tarifs en lien avec la compétence</u> collecte et traitement des déchets.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

16- Versement de fonds de concours aux Communes membres

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

17- Tarif de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

18- Subvention 2019 à l'association du personnel Gap'en C

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

19- <u>Dérogation à la règle du repos dominical</u> - <u>Avis sur la demande de la Fédération du commerce et de la distribution et Alliance du Commerce</u>

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

<u>20- Délibération de principe sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse</u> 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

21- Centre de Loisirs: Règlement intérieur - Année 2019

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

22- Equilibre social de l'habitat - Définition de l'intérêt communautaire

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

23- <u>Dérogation à la règle du repos dominical - Avis sur la demande de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure des Hautes-Alpes U.N.E.C. 05</u>

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

24- Convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'octroi des aides économiques

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

25- Entretien des zones d'activités transférées à la Communauté d'Agglomération Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

26- Navette hivernale Gap-Bayard-Laye - Convention tripartite - Saison 2018-2019

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

27- Tallard : convention de partenariat pour le financement de la ligne n°132 Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

<u>28- Signature d'une convention de partenariat avec l'éco-organisme CITEO suite à l'appel à projet pour l'optimisation de la collecte sélective des emballages ménagers</u>

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

29- Compétence facultative activité pleine nature : site naturel d'escalade, création, gestion et entretien des voies équipées de la falaise de Céüze

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

30PONOMISSION Revisiba idétilis esté dilivéntét judet in est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

32- Relevés des décisions prises sur délégation du Conseil communautaire Le Conseil prend acte

33- MOTION pour le maintien en activité du Centre AFPA de Gap Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52